



Salle Victor HUGO

8 rue d'Echichens
44690 Saint-Fiacre-sur-Maine



Règlement

1/ Mise à disposition

Cette salle est dédiée prioritairement aux Conseils Municipaux, aux réunions organisées par les Elus et aux cérémonies de mariages civils.

Cet espace est également destiné aux services publics dépendants de Clisson, Sèvre et Maine Agglo, aux associations communales ou intercommunales afin d'organiser des temps de travail et de réunion.

Cette mise à disposition est accordée en fonction des points énoncés ci-dessous.

2/ Capacité d'accueil

La capacité de l'espace est limitée à 49 personnes.

3/ Disponibilité

Du lundi au samedi de 9h à 23 h.

4/ Réservation

Toute réservation doit faire l'objet d'une demande écrite auprès des services de la mairie au moins 15 jours à l'avance.

La validation de la demande sera accordée en fonction des disponibilités de la salle et du respect des critères énoncés dans les articles 1, 2 et 3.

Le retrait des clés doit être effectué en mairie aux heures d'ouverture le jour correspondant à la date de réservation et le vendredi matin lors d'une demande sur le samedi.

A l'issue de l'utilisation, les clés doivent être déposées le soir même dans la boîte aux lettres destinées aux associations et se trouvant dans le couloir menant à la salle Victor Hugo ou le lendemain au plus tard à 9h à la mairie.

5/ Engagements/Obligations

L'utilisation de la salle doit se faire dans le respect du voisinage et sans nuisance sonore pouvant porter atteinte à la tranquillité.

L'organisateur est tenu pour responsable de tous dégâts, détériorations ou dégradations.

La salle dispose de tables et chaises. A l'issue de son utilisation, l'espace doit être remis dans sa configuration initiale (rangement et propreté).

Du matériel de nettoyage est à disposition dans le placard de rangement.

L'espace kitchenette ne peut être utilisé, hormis lors de réunions organisées par la commune.

6/ Mesures exceptionnelles et applicables SI situation de crise sanitaire

En cas de situation de crise sanitaire exceptionnelle, les protocoles gouvernementaux en vigueur devront être respectés et un protocole interne d'utilisation de la salle sera établi.

Nicolas DEROCHÉ,
Maire

